

**Message au Conseil général pour la séance du 16 décembre 2025**  
**concernant**  
**le budget 2026 de la commune d'Avry**

(Cette version annule et remplace celle envoyée avec la convocation)

**Contexte :**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont entrées en vigueur la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; ROF 2018\_021) et l'Ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo ; ROF 2019\_080). Le plan comptable qui en découle, est appelé communément MCH2 pour « Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération ».

Ce modèle harmonisé a entre autres pour objectifs :

- la comparabilité afin de faciliter la coordination de la politique budgétaire et de fournir des données pour le calcul cohérent de la péréquation intercommunale ;
- la transparence pour les citoyennes et citoyens et les milieux concernés afin d'offrir une image précise de la situation patrimoniale et du résultat ;
- la statistique financière qui, par la normalisation des systèmes comptables, doit permettre de réaliser des économies.

Le budget doit être équilibré à moyen terme. Pour la politique budgétaire, le facteur déterminant est le résultat cumulé sur plusieurs années du compte de résultat. Exiger un équilibre annuel du compte de résultat encouragerait une vision à court terme. Un excédent de revenu est ainsi possible, il ne pourra cependant pas alimenter un fond de réserve, mais sera reporté au bilan dans le capital propre.

La présentation des chiffres du budget 2026 s'accompagne, en parallèle, des chiffres du budget de l'année 2025 et des chiffres des comptes 2024 pour information et comparaison.

**Prise en compte des recommandations cantonales dans le budget communal 2026**

Dans un contexte marqué par une forte incertitude budgétaire au niveau cantonal, la commune a élaboré son budget 2026 en tenant compte des recommandations du Conseil d'État. Celui-ci préconise d'intégrer, pour l'ensemble de l'année, les mesures prévues dans le cadre du Plan d'assainissement des finances de l'État (PAFE). Cette démarche témoigne de la volonté communale d'anticiper les évolutions financières cantonales et de garantir une gestion responsable et durable de ses ressources.

## Budget de résultat

Le budget de résultat pour l'exercice 2026 se résume comme suit :

Revenu	CHF	13'368'864.00
Charges	CHF	13'578'233.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>209'369.00</b>

Contrairement au budget 2025, le budget 2026 présente un déficit. Celui-ci se monte à CHF 209'369.00 avec un taux d'impôt à 69,10% de l'impôt cantonal et ceci tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Au 31 décembre 2024, la fortune nette inscrite au bilan communal s'élève à CHF 19'296'741.50. Elle devrait toutefois connaître une légère diminution.

Les charges et revenus liés sont signalés sur l'état détaillé du budget par un astérisque (\*) à droite du libellé du compte, ainsi que de la rubrique y relative.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit sur la base des exercices précédents et du budget 2025.

Les sections suivantes expliquent les différentes variations par chapitre comptable selon la classification fonctionnelle. Les variations évoquées par la suite sont comparées au budget 2025.

### **La rubrique 0 de l'administration générale augmente son budget net de CHF 63'538.00.**

Cette augmentation de budget s'explique principalement par l'année électorale 2026.

- D'une part, les vacations des scrutatrices et scrutateurs seront plus élevées, car le dépouillement des scrutins nécessitera davantage d'heures de présence.
- D'autre part, la commune apporte un soutien financier aux différents partis, proportionnel au nombre de candidats qui se présentent.
- Enfin, il convient de prévoir un surplus de charges lié à la formation des nouveaux conseillers communaux, notamment à travers l'organisation d'un séminaire.

L'année 2026 sera également marquée par des charges importantes liées à l'informatique (matériel et logiciels), nécessaires pour une mise à niveau complète. Il faut en outre prévoir de nouvelles dépenses concernant le contrat d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux, portant sur la signalisation de sécurité en cas d'incendie. Ce contrat inclut deux contrôles annuels, chacun donnant lieu à un rapport.

### **Les frais pour l'ordre et sécurité publics, défense (1) restent stables avec une petite augmentation de son budget net de CHF 2'105.00.**

## **La formation (2) diminue son budget net de CHF 35'065.00.**

En ce qui concerne la rubrique 2120 « Ecole primaire », les principales variations proviennent de la mise à jour et renouvellement du parc informatique et des logiciels pour les enseignants.

En ce qui concerne la rubrique 2130 « Ecole du cycle d'orientation », la charge liée à la participation augmente de CHF 10'091.00. Les prévisions budgétaires 2026 par commune tiennent compte de l'actualisation de la population légale au 31.12.2024 et de l'IPF 2026.

Les frais d'entretien du bâtiment 78-AES diminuent en 2026 par rapport au budget 2025, puisque la dépense majeure – le remplacement des luminaires par des modèles LED – a été réalisée et entièrement exécutée durant l'exercice 2025, conformément aux prévisions budgétaires.

Les frais de transport scolaire, rubrique 2195, diminuent de CHF 13'133.00, aucun élève d'Avry ne fréquentant désormais l'école de Matran.

Les charges relatives aux écoles spécialisées, rubrique 2200 « Ecoles spécialisées » enregistrent une hausse de plus de CHF 20'000.00. Cette augmentation s'explique par la progression de la participation financière par habitant, passée de CHF 148.70 à CHF 157.85, ainsi qu'à l'augmentation de la population d'Avry.

## **Les frais pour la culture, le sport et les loisirs (3) restent stables avec une petite augmentation de son budget net de CHF 459.00.**

L'achat d'un ordinateur portable destiné au service d'animation a été prévu.

Depuis 2026, il est convenu que l'organisation du 1er Août et des Rencontres de Folklore Internationales se déroule à nouveau de manière alternée entre les communes de Matran et d'Avry. Ainsi, chacune assumera, une année sur deux, la responsabilité complète de la préparation et de la tenue de l'un de ces deux événements. Cette répartition garantit une équité dans la charge organisationnelle et assure la continuité des manifestations.

## **La santé (4) diminue son budget net de CHF 11'684.00.**

Ce chapitre représente en quasi-totalité des charges liées.

Il est à noter une nouvelle dépense pour la commune découlant du PAFE, compte 4120.3612.00 « Part. Home médicalisé de la Sarine \* » pour un montant de CHF 7'449.00.

## **La prévoyance sociale (5) augmente son budget net de CHF 187'375.00.**

Ce chapitre représente en grande partie des charges liées et comprend également la gestion de l'école maternelle et le subventionnement par la commune des crèches et des mamans de jour.

Cette augmentation est due essentiellement à la suppression du régime transitoire de la prise en charge par le Canton de la part communale aux prestations complémentaires AVS/AI. Nous trouvons ces nouvelles dépenses dans les comptes 5220.3631.00 « Part. financement prestations complémentaires AI \* » pour un montant de CHF 68'245.00 et 5320.3631.00 « Part. financement prestations complémentaires AVS \* » pour un montant de CHF 94'624.00. Il faut y ajouter des dépenses complémentaires pour les prestations d'aide sociale (LASoc) suite à la modification de la répartition entre l'Etat et les communes, voir le compte 5720.3611.00 « Part LASoc, aide matérielle-mesures insertion sociale MIS \* ». Ces nouvelles charges découlent du PAFE.

**Le trafic et les télécommunications (6) présentent une augmentation nette de CHF 41'636.00.**

Au chapitre 6150 relatif aux routes communales, un abri pour vélo a été budgétisé dans le compte 6150.3101.02 « Achat abris de bus et de cycles » pour un montant de CHF 30'000.00 pour la halte routière transitoire liée au déplacement de la gare de Rosé vers la halte Avry-Matran.

La rubrique 6155 « Places de stationnement » présente une diminution de l'estimation de CHF 11'760.00 liée au déplacement de la gare de Rosé vers la halte Avry-Matran.

**La rubrique « Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7) » enregistre une petite augmentation nette de CHF 300.00.**

Alors que les comptes 7101 et 7201 relatifs à l'approvisionnement et au traitement des eaux sont également équilibrés, les charges relatives à la gestion des déchets, comptes 7301, sont couvertes à près de 70.02%.

L'acquisition d'un GPS est prévue en 2026 et sera utilisé pour les relevés en coordonnées et altitude des canalisations, conduites eau potable, etc.

Les charges concernant la STEP de Pensier ont augmenté car les travaux de renouvellement de la STEP ont commencé. Ces travaux commencent à influencer notre contribution annuelle. Concernant les cours d'eau, il y a différents travaux à entreprendre en 2026 dont des curages du ruisseau de Praz Perches, du ruisseau de la Route de Seedorf et du Ruz à Corjolens.

**Le budget net concernant « l'économie publique (8) » augmente de CHF 1'463.00.**

**La rubrique « Finances et impôts (9) » prévoit une diminution de recettes de CHF 139'588.00.**

Les recettes d'impôts ont été estimées en tenant compte des indications fournies par le Service Cantonal des Contributions (SCC). Les autres impôts et taxes ont été estimés en fonction des indications de l'année en cours et des années précédentes.

Le taux de 69,10% a été appliqué sur les chiffres annoncés par le SCC.

Les estimations fournies par le SCC indiquent une diminution assez importante des revenus d'impôt des personnes physiques. Cette diminution est pourtant légèrement compensée par des mesures du PAFE.

La charge de la péréquation financière intercommunale diminue de CHF 43'977.00.

## Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2026 se résume comme suit :

Recettes d'investissement	CHF	3'500'000.00
Dépenses d'investissement	CHF	9'393'000.00
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>CHF</b>	<b>5'893'000.00</b>

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en quatre catégories principales, à savoir :

- A. Les investissements votés, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte).  
*La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2025, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2025 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).*
- B. Les investissements soumis au vote lors du Conseil général de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique (désignés par un (P) à la fin du libellé du compte).
- C. Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet au Conseil général dans le courant de l'année 2025 lorsque les dossiers seront prêts (désignés par un (P) à la fin du libellé du compte).
- D. Les recettes d'investissements à recevoir en 2025 (subventions, participations de tiers, etc.).

❖ *Cette puce accompagne les montants concernés par la TransAgglo.*

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2026 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.

Vous trouverez une annexe d'informations complémentaires concernant les tronçons de TransAgglo en fin de message.

## Budget d'investissement 2026 - Liste des crédits

### A. Crédits déjà votés

(adaptation de crédits déjà votés sur la base de la situation actuelle)

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2025.

		Crédits votés	Montants 2026
0290.5040.02	Crédit d'étude aménagement ZIG art.2270NM + 2269NM (V)	300'000	200'000
❖ 6150.5010.04	Mesure 3M.08.02 PA3/TransAgglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V) Crédits votés : - en 2019 : 1'500'000 - en 2025 : 2'000'000 additionnel, procédure de recours en traitement	3'500'000	2'000'000
❖ 6150.5010.05	Mesure 3M.06.02 PA3/TransAgglo sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250'000	200'000
6150.5010.15	Chemin piétonnier secteur Fontanettes (V)	335'000	<u>170'000</u>
7101.5031.07	Travaux routiers CHF 270'000		170'000
	Adduction d'eau CHF 65'000		0
❖ 6150.5010.16	Mesure 4M.06.01 PA4/TransAgglo sect. CO-Rosé (V)	7'000'000	250'000
6150.5010.24	Mur de soutènement (V)	155'000	100'000
6150.5010.27	Réfection Rte d'Onnens, dernier tronçon (V)	170'000	170'000
6150.5010.28	Assain. Rte d'Onnens, parcelle 2715 - 1718 (V)	198'000	198'000
7410.5020.00	Revitalisation du Ruz et aménagement de la Sonnaz - Etude (V)	175'000	100'000
<b>Total</b>			<b>3'388'000</b>

### B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général du 16 décembre 2025

		Crédits à voter	Montants 2026
0290.5040.05	Restauration de la chapelle et de ses alentours (P)	181'500	181'500
	Chemin de mobilité/repr domaine public Fontanettes-Est (P)		<u>540'000</u>
6150.5010.25	Chemin de mobilité CHF 320'000	540'000	320'000
6150.5010.29	Eclairage publique CHF 10'000		10'000
7101.5031.17	Renouvellement eau potable CHF 105'000		105'000
7201.5032.07	Mise en séparatif CHF 105'000		105'000
<b>Total</b>			<b>721'500</b>

### C. Crédits à voter ultérieurement en 2026

		Crédits à voter	Montants 2026
0290.5040.06	Chauffage complexe communal avec étude (P)	1'000'000	1'000'000
0290.5040.07	Achat parcelle 2270 RF (P)	600'000	600'000
0290.5040.08	Aménagement ZIG Marie-Favre (art 2934) (P)	6'500'000	200'000
2170.5040.01	Assainissement (toiture et façades) halle sport (P)	2'250'000	750'000
2180.5040.00	Assainissement (toiture et façades) bâtiment 78AES (P)	1'350'000	450'000
6150.5010.26	Arrêt de bus « Cheiry » (P)	500'000	500'000
6150.5060.02	Tracteur Iseki, saleuse, lame à neige (P)	53'500	53'500
7101.5031.01	Remplacement conduite, rés. Otierdo-Rte des Murailles (P)	455'000	400'000
7101.5031.04	Rempl. Conduite Eternit, rte Fontanettes-Sofraver (P)	160'000	160'000
7101.5031.11	Pose nouvelle conduite, bas rte du Covy (P)	190'000	50'000
7101.5031.12	Assain. Séparatif collecteurs Murailles-Courtaney (P)	405'000	205'000
7101.5031.13	Assain. Séparatif collecteurs rte du Covy (P)	685'000	385'000
7101.5031.14	Assain. Séparatif collecteurs rte des Murailles (P)	560'000	280'000
7101.5031.15	Nouveau maillage, art. 2033NM (P)	125'000	125'000
7101.5031.16	Rempl. Conduite Eternit, haut du Covy (P)	250'000	125'000
<b>Total</b>			<b>5'283'500</b>

### D. Recettes d'investissements 2026

		Montants totaux	Montants 2026
❖ 6150.6320.00	Mesure 3M.08.02 PA3/TransAgglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V) Subventions attendues : 3'500'000	3'500'000	3'500'000
<b>Total</b>			<b>3'500'000</b>

## E. Récapitulation 2026

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par le Conseil général	938'000	
B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général du 16.12.2025	721'500	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2026	5'283'500	
D. Recettes d'investissements		0
<b>Totaux hors TransAgglo</b>	<b>6'943'000</b>	<b>0</b>
<b>❖ Totaux TransAgglo</b> <i>Pour rappel, les montants des investissements seront remboursés par l'Agglomération à la fin des travaux. Des acomptes seront demandés en cours de réalisation.</i>	<b>2'450'000</b>	<b>3'500'000</b>
<b>Totaux globaux 2026</b>	<b>9'393'000</b>	<b>3'500'000</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>5'893'000</b>